

Extrait du SNUipp-FSU 65

<https://65.snuipp.fr>

Jour de carence : idéologie ou efficacité ?

- ARCHIVES - Année scolaire 2017-2018 - Actualités -

Date de mise en ligne : lundi 15 janvier 2018

SNUipp-FSU 65

L'Insee a publié (début novembre 2017) une étude estimant que la création d'un jour de carence dans la fonction publique entre 2012 et 2014 n'a pas significativement fait reculer les absences d'agents pour raisons de santé. Si le micro-absentéisme a bien été réduit, il a par contre provoqué une forte hausse des absences de longues durées !

Au moment où vient d'être instauré le rétablissement de ce jour de carence lancé le 1er janvier 2012 sous Sarkozy/Fillon et supprimé le 1er janvier 2014 sous Hollande/Ayrault, cette étude met à mal les arguments avançant l'efficacité de la mesure pour réduire fortement le nombre d'arrêts maladie dans la fonction publique.

L'absentéisme global n'avait pas été significativement modifié ; par contre on notait une modification des comportements avec moins d'absences courtes (baisse de 50%) mais plus d'absences longues (hausse de 25%).

L'effet dissuasif (financier) du jour de carence sur le fait de simplement commencer un arrêt maladie a provoqué des comportements d'évitement (utilisation de garde d'enfant malade, de RTT, de congé annuel ce jour-là, d'autorisation d'absence détournée...) ou un allongement du congé maladie (peur du risque de rechute signifiant un autre jour de carence donc reprise plus tardive ; ne pas s'arrêter de suite pour se soigner provoque une dégradation de l'état de santé donc un congé plus long au final ; sentiment d'être injustement sanctionné provoquant une moindre volonté de reprendre vite...).

Second argument avancé : la logique d'équité avec les employés du privé qui ont, eux, 3 jours de carence... en oubliant de dire qu'une bonne partie d'entre eux (mais pas tous) ont leur mutuelle qui couvre ces jours de carence, ce qui n'est pas notre cas.

Si l'argument de la baisse de l'absentéisme est toujours avancé par le gouvernement actuel (malgré cette étude qui le contredit), c'est toute honte bue que le dernier "avantage" est avancé par les ministres concernés : ils estiment que la mesure serait "porteuse de gains d'efficacité", avec pas moins de 270 millions d'euros d'économies attendues en année pleine (total des retraits sur salaires) !

Le fric avant la santé de ses employés : quel beau patron nous avons !